

Déclaration CGT au CSEC du 15 décembre 2022

Monsieur le président.

Conforama crie à qui veut l'entendre qu'elle est une entreprise vertueuse, respectueuse de ses salariés, responsable et soucieuse du bien-être et de l'avenir de ces derniers...

Pourquoi pas !!

Hélas, les faits sont têtus et implacables.

Jugez-en par vous-même. En 2019, les dirigeants de l'entreprise, s'évertuaient à dépeindre la gestion économique catastrophique de certains de ses établissements, des expertises coûteuses sont diligentées pour asseoir ce constat et tout cela dans le but de justifier la fermeture de 42 de ces établissements, considérés comme des gouffres financiers, ayant conduit l'entreprise dans le mur.

Le plan social était pour certains responsables de l'entreprise la seule issue pouvant sauver cette dernière d'une disparition certaine. Ces mêmes responsables aux manettes à cette période, ont failli à leur mission première celle de gérer leurs projets couteux, arbitrer minutieusement ces derniers et faire en sorte de sécuriser le business de l'entreprise. Ce travail, loin d'être réalisé, se devait de trouver une justification et les coupables vite désignés à tort. En effet, c'est à quelques 2000 salariés que l'entreprise à fait endosser la responsabilité de ses mauvais résultats et la sentence est tombée.

Fermetures de 32 magasins Conforama, 10 maison-dépôt, plan social, et communication soutenue par le fait que si ces magasins ont été fermés, c'est seulement sous l'autel de la rentabilité et le maintien de leurs ouvertures allait mener l'entreprise à la faillite.

2 années sont passées, des salariés licenciés, des avenirs incertains pour beaucoup, d'autres plus chanceux car plus jeunes et plus diplômés ont échappés à ce triste constat.

Quel n'a pas été notre étonnement d'apprendre qu'aujourd'hui, l'entreprise et par le biais de son nouvel actionnaire, est sur le point de rouvrir **4 des sites fermés** dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi, **car non rentables** !!!!

Nous ne sommes pas des sachant, mais nous sommes vraiment très dubitatifs sur cette annonce de réouverture de sites considérés il n'y a pas si longtemps comme les cancres de l'entreprise, qui pouvaient entraîner cette dernière à la faillite.

La question posée est celle qui concerne la légitimité et la licéité de l'argument de rentabilité érigé comme motif au PSE.

A travers ces réouvertures, la direction actuelle ne nous donne-t-elle pas raison sur le peu de crédibilité du motif justifiant le PSE ?

L'entreprise Conforama a mis des centaines de salariés à la porte et aujourd'hui elle ouvre ces mêmes portes en leur interdisant l'accès prioritaire au regard de la loi du fait du délai de priorité de réembauchage dépassé.

Ces réouvertures sans détails sur le format juridique, commerciale ou encore de périmètre nous semblent être des prémisses d'une réorientations des établissements portant l'enseigne « Conforama » à des fins de franchises avec une minimisation des risques pour le nouvel actionnaire car portés par d'éventuels acquéreurs.

Peu d'informations aux sujet de ces réouvertures, notamment sur le financement des réfections des magasins sans affiliation juridique à une autre entité que celle de Conforama France au moment de ces travaux d'où un impact certain sur les résultats de l'enseigne, et donc sur une éventuelle participation alors qu'ils ne sont pas destinés à intégrer le parc de magasins de Confo France.

Comment Conforama va-t-elle récupérer son retour sur investissements ?

Notre constat est conforté par la parution sur les réseaux sociaux des offres d'embauches de vendeurs et vendeuses pour l'ouverture du magasin de Louvroil, avec une cession de recrutement le 06/12/2022. Notre constat s'avère plausible au regard de cet offre qui stipule que contrat à durée indéterminé, 35h travail samedi et dimanche et un salaire brut mensuel de 1687,00€ sur 12 mois !!!

Il s'agit donc là d'établissements dont les salariés ne sont pas assimilés à ceux de Conforama du fait qu'il n'est fait nullement mention d'un quelconque bénéfice d'une prime dite (13ème mois) par exemple ainsi que du volontariat au travail le dimanche.

Nous sommes interpellés par les offres concernant les vendeurs « téléphonie » alors même que l'entreprise Conforama met en place un projet de suppression du rayon gris dans ses établissements.

Avant même l'avènement du PSE, les élus et mandatés CGT, n'ont cessé d'alerter la direction sur la gestion calamiteuse des projets, des investissements hasardeux sur des enseignes et ou magasins, sans modèles économiques, sans études de marché sans que les responsables n'en soient inquiétés.

Ce sont ces mêmes responsables, qui ont invoqués le défaut de rentabilité pour asseoir le PSE et justifier la fermeture des établissements qui pour beaucoup d'entre eux et d'après nos experts étaient plus que rentables.

Nous ne sommes pas contre les projets qui doivent servir les salariés et par ricochet l'entreprise au lieu de se servir de ces derniers pour endosser une responsabilité qui n'est pas la leur dans la mauvaise gestion des projets.

Ce qui est certain en revanche, c'est la fonte des effectifs dans tous les secteurs d'activité, ce sont des salaires rattrapés par les minimas sociaux, ce sont des conditions de travail dégradées, c'est un management par la peur, c'est le défaut de reconnaissance des efforts des salariés et cela finit par lasser tant de personnes qui ne croient plus aux discours de circonstance.

Un exemple illustrant nos propos et s'il en fallait un réside dans la communication de la direction concernant le versement d'une participation assise sur la quasi-certitude des bons résultats de l'entreprise. Or, et d'après les déclarations de certains responsables de régions, cette prime de participation pourrait être remise en cause malgré les propos rassurant de la direction lors de la réunion du CSEC de septembre 2022.

Quelle est la part de vérité sur ce sujet ?

Était-ce un effet d'annonce pour booster les équipes durant cette période de décembre propice au business ? Si tel était le cas, la direction ne respecte réellement pas ses salariés en délivrant un discours mensonger en faisant miroiter une hypothétique prime de participation.

Lognes le 15 décembre 2022.

Les élus et mandatés CGT Conforama